

Comité permanent du droit des brevets

**Vingt et unième session
Genève, 3 – 7 novembre 2014**

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La vingt et unième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. James Pooley, vice-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants. La session a été présidée par M. Mokhtar Warida (Égypte). M. Marco Aleman (OMPI) en a assuré le secrétariat.
2. Le SCP a élu à l'unanimité Mme Bucura Ionescu (Roumanie) et M. Victor Portelli (Australie) vice-présidents ad hoc pour la vingt et unième session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

3. Le SCP adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/21/1 Prov.2).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGTIÈME SESSION

4. Le comité a adopté le projet de rapport de la vingtième session (document SCP/20/13 Prov.2) tel que proposé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/21/2.
6. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des lois nationales ou régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient actualisées compte tenu des contributions reçues des États membres.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/21/3 à 7.
8. Un séminaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet s'est tenu pendant la vingtième et unième session du SCP. Il a porté sur les quatre exceptions et limitations ci-après : i) mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités; ii) épuisement des droits de brevet; iii) concession de licences obligatoires et utilisation par les pouvoirs publics; et iv) utilisation par les agriculteurs et les obtenteurs d'inventions brevetées. Il comprenait les trois parties suivantes :
 - i) une présentation des documents SCP/21/3 à 7 par le Secrétariat;
 - ii) la présentation par l'économiste en chef de l'OMPI et par Mme Margaret K. Kyle, professeur, MINES ParisTech (France), et Mme Jayashree Watal, conseillère, Division de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale du commerce (Suisse), d'exposés portant notamment sur l'efficacité des exceptions et limitations s'agissant de répondre aux préoccupations en matière de développement et la question de savoir dans quelle mesure les capacités nationales ont une incidence sur le recours aux exceptions et aux limitations; et
 - iii) la présentation par des États membres d'études de cas sur la mise en œuvre des exceptions et limitations susmentionnées.
9. Les délégations ont partagé leurs données d'expérience sur la mise en œuvre des exceptions et limitations, passé en revue les difficultés rencontrées et les solutions permettant d'y remédier, et formulé des suggestions pour avancer. Les exposés seront publiés sur le site Web de l'OMPI.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITÉ DES BREVETS, Y COMPRIS SYSTÈMES D'OPPOSITION

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, 8, 10, SCP/18/9, SCP/19/4 et 5 Rev. et SCP/20/11 Rev.
11. Une séance de partage d'informations concernant l'expérience des États membres en matière de partage du travail et de collaboration à l'échelle internationale a été organisée durant la vingt et unième session du SCP. Plusieurs délégations ont partagé leurs données d'expérience en ce qui concerne diverses initiatives de partage du travail et de collaboration menées à l'échelle internationale. Un résumé de la séance de partage d'informations ainsi que les exposés ont été distribués durant la session et seront publiés sur le site Web de l'OMPI.

12. Une proposition présentée dans le document SCP/20/11 Rev. a été appuyée par certaines délégations. D'autres délégations ont déclaré qu'il était nécessaire d'aboutir à une compréhension commune de la définition du terme "qualité des brevets" afin de poursuivre l'examen de cette question. D'autres délégations encore ont proposé qu'une étude soit réalisée sur les systèmes d'opposition et les contraintes liées à l'utilisation de ces systèmes. En outre, une proposition a été faite en vue de la réalisation d'une étude sur la question de savoir si les programmes de partage du travail pouvaient aider les offices de brevets à effectuer des recherches et des examens plus efficaces, et de quelle manière.

13. Certaines délégations se sont félicitées des améliorations apportées à la page Web PCT-PPH. Certaines délégations ont déclaré qu'une page Web distincte devrait être mise en place afin d'inclure tous les programmes et toutes les activités de partage du travail et de collaboration existant entre offices de brevets.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTÉ

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr., SCP/17/11 et SCP/21/8 et 9.

15. S'agissant de l'étude sur le rôle des systèmes de brevets dans la promotion de la mise au point de médicaments novateurs et du transfert de technologie nécessaire à l'approvisionnement des pays en développement et des pays les moins avancés en médicaments génériques ou brevetés (document SCP/21/8), les délégations ont discuté des diverses questions examinées dans cette étude, par exemple l'effet du système des brevets sur la promotion de médicaments novateurs et le transfert de technologie, le rôle de facteurs non fondés sur les brevets, les questions découlant de l'utilisation de certains indicateurs et le travail de l'OMS sur les brevets et la recherche-développement dans le domaine pharmaceutique.

16. S'agissant de l'étude de faisabilité sur la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet ou les brevets, certaines délégations ont discuté de l'utilité de cette divulgation et ont déclaré que les charges associées à la divulgation, le cas échéant, étaient marginales si la DCI concernée était connue. D'autres délégations ont mis en avant les questions de coûts et de frais liées à une telle divulgation et ont souligné que la divulgation d'une DCI ne facilitait pas les recherches sur les brevets.

17. Par ailleurs, le comité a examiné la possibilité d'établir une étude sur la mise en œuvre des éléments de flexibilité concernant différents types d'épuisement des droits dans les États membres et sa teneur. Certaines délégations étaient d'avis que la question avait été suffisamment prise en considération dans les activités relevant du point de l'ordre du jour intitulé "Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet". D'autres délégations ont déclaré que l'analyse de l'incidence des différents types d'épuisement des droits sur l'accès aux médicaments, leur qualité et leurs prix n'avait pas été effectuée dans les documents établis au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITÉ DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CLIENTS ET LEURS CONSEILS EN BREVETS

18. Un séminaire sur la confidentialité des avis fournis par les conseils en brevets s'est tenu durant la vingt et unième session du SCP. Ce séminaire a porté sur les problèmes relatifs aux aspects transfrontières de la confidentialité des avis fournis par les conseils en brevets, ainsi que sur les données d'expérience concrètes des clients et des conseils en brevets. Le point de vue des conseils en brevets a été exprimé par M. Pravin Anand, Anand and Anand (Inde), M. Jeffery Lewis, Patterson Belknap Webb & Tyler (États-Unis d'Amérique), M. Wouter Pors, Bird & Bird (Pays-Bas) et M. Steven Garland, Smart & Biggar/Fetherstonhaugh (Canada). Ces

exposés ont été présentés au nom des associations dont ils sont membres, à savoir l'AIPPI, l'AIPLA et la FICPI. Le point de vue des clients a été exprimé par M. Hans Blöchle, Head Global Intellectual Property, groupe Schindler (Suisse) et Mme Manisha A. Desai, Assistant General Patent Counsel, Eli Lilly and Company (États-Unis d'Amérique). Le Secrétariat a présenté une page Web contenant des informations complètes produites dans le cadre des travaux du comité sur ce sujet.

19. Certaines délégations ont suggéré que le comité élabore un instrument flexible non contraignant (p. ex. une recommandation de l'OMPI, une loi type non contraignante, des directives non contraignantes) pour traiter les aspects transfrontières de la confidentialité des avis fournis par les conseils en brevets. D'autres délégations se sont déclarées opposées à cette proposition, soulignant que cette question relevait du droit national et qu'elle ne devait donc pas être examinée au sein du SCP. D'autres délégations encore ont suggéré que le Secrétariat élabore un questionnaire sur les obstacles à l'introduction de la notion de confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/21/10.

21. Des délégations ont proposé que le Secrétariat rassemble des informations sur les règlements, les directives, les pratiques et la jurisprudence concernant les licences volontaires aux niveaux national et régional. D'autres délégations ont proposé que le comité étudie plus avant les obstacles au transfert de technologie liés aux brevets. Certaines délégations se sont opposées au lancement de nouvelles activités sur le transfert de technologie au sein du SCP avant l'achèvement du projet du CDIP relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs. Certaines délégations ont, cependant, relevé que les activités proposées au sein du SCP et dans le cadre du projet du CDIP étaient de nature différente. D'autres délégations ont proposé que des activités supplémentaires sur la question du transfert de technologie soient menées.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

22. La délégation du Paraguay, parlant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a suggéré que le Secrétariat élabore un projet relatif aux modalités et aux conditions de révision de la loi type de l'OMPI pour les pays en développement concernant les inventions (1979). Certaines délégations ont indiqué que les cinq points de fond actuellement inscrits à l'ordre du jour, qui traduisaient un certain équilibre entre les différentes priorités, devaient être conservés. Le président a noté que la proposition faite par le GRULAC pourrait être présentée et examinée à la prochaine session.

23. Le comité est convenu de ce qui suit concernant ses travaux futurs :

24. Les deux études ci-après seront établies par le Secrétariat et soumises à la vingt-deuxième session du SCP comme convenu à sa vingtième session :

- i) une étude sur l'activité inventive, contenant les éléments suivants : la définition du terme "personne du métier"; les méthodes appliquées pour évaluer l'activité inventive et le degré d'activité inventive; et
- ii) une étude sur le caractère suffisant de la divulgation, contenant les éléments suivants : la condition relative au caractère suffisant de la divulgation, la condition selon laquelle les revendications doivent être fondées sur la description et la condition relative à la description écrite.

25. Le Secrétariat a informé le SCP que les dates de sa vingt-deuxième session, qui se tiendra à Genève, seraient annoncées en temps utile.

26. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP présentent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa session suivante.

27. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]